



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dégats des animaux

Question écrite n° 48748

Texte de la question

M. Charles Ehrmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur l'inquiétante situation des éleveurs de brebis, due à la présence du loup dans le département des Alpes-Maritimes. En effet, depuis l'arrivée de ces mammifères carnivores dans nos vallées, les troupeaux laitiers subissent des attaques régulières. Les exploitants doivent faire face à de lourdes pertes financières. Le 6 novembre 1995, le ministre a signé une Charte nationale de l'installation avec le CNJA. Le syndicat agricole de Tende-La Brigue souhaiterait que des mesures d'urgence soient prises par son ministère afin de préserver les exploitations mises en péril par ces prédateurs, car l'élevage ovin constitue la majorité des installations des jeunes dans notre département. Aussi, lui demande-t-il quelle solution pourrait-on apporter à ces éleveurs en détresse, luttant l'hiver contre les intempéries et les loups.

Données clés

Auteur : [M. Ehrmann Charles](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48748

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 893